

AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Claire, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 a été déposé électroniquement au bureau de la municipalité, 135, rue Principale, Sainte-Claire le 2 octobre 2024; et

QUE toute personne peut en prendre connaissance à ces endroits durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, AVIS est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée avant le 1^{er} mai 2025;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Bellechasse
100, Mgr Bilodeau
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0
- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées; et
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Claire, le 15 octobre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim



Dany Fournier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal et à l'Église le 15 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour d'octobre 2024.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim



Dany Fournier